

PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE VALCOURT

**SÉANCE D'AJOURNEMENT DU 8 DÉCEMBRE 2020**

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA SÉANCE D'AJOURNEMENT DU  
CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE VALCOURT, 08 DÉCEMBRE 2020 À 19H :

LA SÉANCE EST SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR

Renald Chênevert

MAIRE

**MESDAMES ET MESSIEURS LES CONSEILLERS**

**PRESENTS :**

Jacques Blanchard, siège 1  
Vicky Bombardier, siège 2  
Pierre Tétrault, siège 3  
Jimmy Royer, siège 4  
Dany St-Amant, siège 5  
Julien Bussièrès, siège 6

**ABSENTS**

Étaient également présentes :      Karine Boucher, directrice générale  
Lydia Laquerre, greffière

**ORDRE DU JOUR**

- 1.      ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 2.      ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL**
  - 2.1      Séance ordinaire du 2 novembre 2020
  - Séance extraordinaire du 16 novembre 2020
- 3.      ADOPTION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER**
- 4.      PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 5.      CORRESPONDANCE**
  - 5.1      Correspondance reçue au cours du mois de novembre 2020
- 6.      COMPTE-RENDU**
  - 6.1      COMPTE-RENDU
- 7.      URBANISME**
  - 7.1      Avis de motion Règlement 559-5 amendant le règlement 559 - Plan d'urbanisme
  - 7.2      Adoption du projet de règlement 559-5 et fixant les modalités de la consultation publique
  - 7.3      Avis de motion règlement 560-14 amendant le règlement de zonage 560
  - 7.4      Adoption du projet de règlement 560-14 et fixant les modalités de la consultation

## Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

publique

- 7.5 Avis de motion règlement 563-8 amendant le règlement de permis et certificats 563
- 7.6 Demande de dérogation mineure - 892 rue Dépôt - Demande pour la construction d'un bâtiment accessoire rattaché de type garage

### **8. ADMINISTRATION**

- 8.1 Travaux de réaménagement de l'intérieur de l'hôtel de ville
- 8.2 Signature du protocole d'entente relatif à l'octroi d'une aide financière dans le cadre du sous-volet 1.1 du Programme Fonds pour l'infrastructure municipale d'eau (dossier no 2027293)
- 8.3 Séances du Conseil municipal pour l'année 2021
- 8.4 Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux - Dépôt du registre
- 8.5 Régie intermunicipale de protection contre l'incendie - Adoption du budget 2021
- 8.6 Désistement - Dossier 450-32-701036-196 (Cour du Québec, division des petites créances)
- 8.7 Résolution d'appui - Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale
- 8.8 Modification de la résolution no 233-14-08-12 (autorisation de signataires pour les lots disponibles dans le Boisé du Ruisseau, phase 1 et 2)
- 8.9 Monsieur Steven Leboeuf Gaulin - Engagement à titre d'employé permanent
- 8.10 Provision pour mauvaises créances - Taxe locative (Centre de beauté Océanne et Au jardin de Clairo)
- 8.11 Nomination des maires suppléants pour l'année 2021
- 8.12 Renouvellement - Entente avec Edilexpert
- 8.13 Renouvellement du contrat de service du logiciel de comptabilité Infotech
- 8.14 Achat de dix (10) ordinateurs
- 8.15 Octroi du contrat pour la vérification des états financiers (2020-2021-2022)

### **9. DEMANDE AU CONSEIL ET DEMANDE DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE**

- 9.1 Valcourt 2030 - Demande de participation financière
- 9.2 Chevaliers de Colomb - Demande de contribution financière
- 9.3 Maison Les Arbrisseaux - Demande de contribution financière
- 9.4 Maison des Jeunes L'Initiative - Demande de contribution financière

### **10. LOISIRS**

- 10.1 Tarification spéciale - Location de glace en période de Covid (zone rouge)
- 10.2 Embauche d'un surveillant pour le patinage libre

### **11. TRAVAUX PUBLICS, ENVIRONNEMENT ET GESTION DES EAUX**

- 11.1 Autorisation de paiement - Décompte no 1 - Sintra inc. - Réaménagement du boulevard des Cyprès
- 11.2 Contrat de fourniture de luminaires de rues au Del avec services connexes
- 11.3 Escouade Verte - Été 2021

## Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

- 11.4 Lettre d'entente entre la Ville de Valcourt et Bombardier Produits Récréatifs - Conformité de l'usine de traitement des eaux usées
- 11.5 Autorisation de paiement - Décomptes nos 2 et 3 - Sintra inc. - Réaménagement du boulevard des Cyprès
- 11.6 Adoption du règlement 627 relatif à l'obligation d'installer des protections contre les dégâts d'eau
- 11.7 Octroi du contrat pour la collecte, le transport et l'enfouissement des matières résiduelles
- 12. AFFAIRES DIVERSES**
- 12.1 Aucun
- 13. VARIA**
- 13.1 Régime d'invalidité courte durée - Soumission de Manuvie inc.
- 13.2 Offre de services - Caisse Desjardins du Val-Saint-François
- 13.3 Nouvelles échelles salariales - Personnel cadre, personnel professionnel et personnel de soutien administratif et opérationnel
- 13.4 Demande de l'équipe municipale
- 13.5 Heures accumulées - trésorerie
- 13.6 Ajustements salariaux des cadres pour l'année 2020-2021
- 13.7 Traitement - direction générale
- 13.8 Autorisation de paiement - Décompte no 4 - Sintra inc. - Réaménagement du boulevard des Cyprès
- 14. PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 15. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

340-20-12-08

### **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JIMMY ROYER, APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE VICKY BOMBARDIER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE L'ordre du jour, de la présente assemblée, soit accepté, tel que présenté.

ADOPTÉE

341-20-12-08

### **ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 2 NOVEMBRE 2020 ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 16 NOVEMBRE 2020**

Chaque membre du Conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal tenue le 2 novembre 2020 et la séance extraordinaire du 16

## Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

novembre 2020, au moins vingt-quatre (24) heures avant cette séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY ST-AMANT, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER PIERRE TÉTRAULT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 novembre 2020 soit accepté ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JIMMY ROYER, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JACQUES BLANCHARD ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du 16 novembre 2020 soit accepté.

ADOPTÉE

342-20-12-08

### **ADOPTION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER**

SUR PROPOSITION FAITE PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY ST-AMANT, APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE VICKY BOMBARDIER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la liste des comptes à payer au 2 décembre 2020 soit acceptée,

QUE la trésorière soit autorisée à émettre les chèques en conséquence de la Ville de Valcourt, tel que présenté en Annexe « A » totalisant la somme de 321 572.28 \$ (trois cent vingt et un mille cinq cents soixante-douze dollars et vingt-huit sous).

### **Certificat de disponibilité de crédits**

\_\_\_\_\_  
Jocelyne Nadeau, Trésorière

\_\_\_\_\_  
Date

ADOPTÉE

### **PÉRIODE DE QUESTIONS**

\_\_\_\_\_  
ADOPTÉE

343-20-12-08

**CORRESPONDANCE**

Madame la Directrice générale présente la correspondance du mois.

Une liste de toute la correspondance reçue est transmise aux conseillers en annexe.

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE VICKY BOMBARDIER, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JULIEN BUSSIÈRES ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal accepte la liste des correspondances, telle que présentée.

ADOPTÉE

**COMPTE-RENDU**

**6.1 Comités de la Ville**

Les élus ont pris connaissance des rapports mensuels des cadres, tels que soumis.

Monsieur Pierre Tétrault informe les membres du Conseil municipal qu'il n'y a plus de hockey libre en raison du fait que la Ville de Valcourt se trouve en zone rouge. Il est également offert à la population de Valcourt et aux municipalités parties à l'entente loisirs de faire du patin libre selon un tarif préférentiel.

Le FestiVal en neige aura lieu sous une formule de programme d'activités à faire à l'extérieur dans la région (plus d'informations à venir de la part du service des loisirs).

ADOPTÉE

344-20-12-08

**AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT  
559-5 AMENDANT LE RÈGLEMENT 559 - PLAN D'URBANISME**

MONSIEUR LE CONSEILLER DANY ST-AMANT donne avis de motion de la présentation à une prochaine séance du Conseil pour l'adoption du **RÈGLEMENT 559-5 AMENDANT LE RÈGLEMENT 559 - PLAN D'URBANISME**. Il est également fait dépôt dudit projet de règlement.

Une dispense de lecture dudit règlement est demandée afin d'alléger la procédure d'adoption. Une copie dudit projet de règlement est remise aux membres du conseil, le tout conformément à la loi.

ADOPTÉE

345-20-12-08

**ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT 559-5 ET FIXANT LES MODALITÉS DE LA CONSULTATION PUBLIQUE**

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY ST-AMANT, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JIMMY ROYER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter le règlement d'urbanisme portant le numéro 559-5 « Amendant le règlement de plan d'urbanisme 559 ».

Copie de ce règlement est joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Une copie du règlement est accessible au bureau de l'Hôtel de Ville et sur le site internet de la Ville de Valcourt.

De plus, il sera possible pour les citoyens de s'exprimer au moyen d'une consultation écrite, tel que prescrit par la loi.

ADOPTÉE

346-20-12-08

**AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT 560-14 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 560**

MONSIEUR LE CONSEILLER DANY ST-AMANT donne avis de motion de la présentation à une prochaine séance du Conseil pour l'adoption du **RÈGLEMENT 560-14 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 560**. Il est également fait dépôt dudit projet de règlement.

Une dispense de lecture dudit règlement est demandée afin d'alléger la procédure d'adoption. Une copie dudit projet de règlement est remise aux membres du conseil, le tout conformément à la loi.

ADOPTÉE

347-20-12-08

**ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT 560-14 ET FIXANT LES MODALITÉS DE LA CONSULTATION PUBLIQUE**

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY ST-AMANT, APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE VICKY BOMBARDIER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter le règlement d'urbanisme portant le numéro 560-14 « Amendant le règlement de zonage 560 ».

Copie de ce règlement est joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

## Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

Une copie du règlement est accessible au bureau de l'Hôtel de Ville et sur le site internet de la Ville de Valcourt.

De plus, il sera possible pour les citoyens de s'exprimer au moyen d'une consultation écrite, tel que prescrit par la loi.

ADOPTÉE

348-20-12-08

### **AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT 563-8 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE PERMIS ET CERTIFICATS 563**

MONSIEUR LE CONSEILLER DANY ST-AMANT donne avis de motion de la présentation à une prochaine séance du Conseil pour l'adoption du **RÈGLEMENT 563-8 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE PERMIS ET CERTIFICATS 563**. Il est également fait dépôt dudit projet de règlement.

Une dispense de lecture dudit règlement est demandée afin d'alléger la procédure d'adoption. Une copie dudit projet de règlement est remise aux membres du conseil, le tout conformément à la loi.

ADOPTÉE

349-20-12-08

### **DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE - 892 RUE DÉPÔT - DEMANDE POUR LA CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT ACCESSOIRE RATTACHÉ DE TYPE GARAGE**

ATTENDU QU'une demande de dérogation mineure a été déposée pour la construction d'un bâtiment accessoire rattaché de type garage, pour une superficie prévue excédentaire à la superficie maximale permise au 892, rue Dépôt;

ATTENDU QUE la demande de dérogation mineure est faite préalablement à la préparation des plans et devis requis pour la construction d'une nouvelle habitation unifamiliale, avec logement complémentaire (intergénérationnel);

ATTENDU QUE le requérant désire construire un bâtiment accessoire rattaché d'une superficie de 83.61 mètres carrés (900 pieds carrés);

ATTENDU QUE la superficie maximale permise pour la construction d'un bâtiment accessoire est de 70 mètres carrés;

ATTENDU QUE le requérant justifie sa demande par une occupation partagée du garage, autant par les occupants du logement principal et l'occupant du logement complémentaire qui a un lien de parenté;

ATTENDU QUE dans la demande, le requérant démontre que le garage intégré s'intègre à l'architecture du bâtiment principal;

ATTENDU QUE l'impact visuel d'un garage d'une superficie excédant légèrement la superficie maximale autorisée aura un impact visuel limité par rapport à la construction d'un second garage détaché;

## Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

ATTENDU QUE le mur latéral droit a un impact visuel significatif (effet de masse), nécessitant l'ajout d'un traitement architectural particulier;

ATTENDU QUE la demande n'a aucun impact sur les propriétés voisines;

ATTENDU QUE la demande est conforme au plan d'urbanisme;

ATTENDU QUE la demande n'est pas située dans une zone soumise à des contraintes particulières pour des raisons de sécurité civile;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY ST-AMANT, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER PIERRE TÉTRAULT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal accepte la dérogation mineure suivante :

- Autoriser la construction d'un bâtiment accessoire rattaché d'une superficie de 83.61 mètres carrés (900 pieds carrés);

QUE le Conseil municipal exige comme condition à l'autorisation de la dérogation mineure qu'un traitement architectural particulier soit apporté sur le mur latéral droit du futur bâtiment afin d'éviter qu'il soit rectiligne.

ADOPTÉE

350-20-12-08

### TRAVAUX DE RÉAMÉNAGEMENT DE L'INTÉRIEUR DE L'HÔTEL DE VILLE

ATTENDU QU'une offre de services a été demandée afin d'obtenir un contrat clé-en-main pour le réaménagement de l'intérieur de l'hôtel de ville;

ATTENDU QUE le projet sera plutôt géré à l'interne, afin d'obtenir les meilleurs prix possibles auprès des différents fournisseurs sélectionnés;

ATTENDU QUE l'estimé du projet est de 31 245 \$, excluant les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JIMMY ROYER, APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE VICKY BOMBARDIER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accepter le projet de réaménagement de l'intérieur de l'hôtel de ville, lequel sera financé de la façon suivante :

- À même le règlement d'emprunt numéro 611-1, décrétant un emprunt complémentaire de 250 000 \$ concernant des travaux et des montants supplémentaires au projet de rénovation de l'hôtel de ville (p.b. 23-020-00-611);

-À même le surplus libre pour l'excédent.

ADOPTÉE



## Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

351-20-12-08

### SIGNATURE DU PROTOCOLE D'ENTENTE FIMEAU SOUS-VOLET 1.1 (DOSSIER NO 2027293)

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JIMMY ROYER, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY ST-AMANT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser monsieur Renald Chênevert, maire, à signer le protocole d'entente relatif à l'octroi d'une aide financière dans le cadre du sous-volet 1.1 du Programme Fonds pour l'infrastructure municipale d'eau (dossier no 2027293).

ADOPTÉE

352-20-12-08

### SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL POUR L'ANNÉE 2021

ATTENDU QUE l'article 319 de la *Loi sur les cités et villes* précise que le Conseil de toute municipalité établit, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires en fixant le jour et l'heure;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JIMMY ROYER, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER PIERRE TÉTRAULT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal tiendra ses séances ordinaires, pour l'année 2021, à la salle communautaire de Valcourt à 19h00, les dates suivantes :

11 janvier (2e lundi)  
1er février  
08 mars  
06 avril (mardi)  
03 mai  
07 juin  
05 juillet  
16 août (3e lundi)  
07 septembre (mardi)  
04 octobre  
06 décembre

ADOPTÉE

## Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

353-20-12-08

### CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS MUNICIPAUX - DÉPÔT DU REGISTRE

ATTENDU QUE le Conseil municipal a adopté, le 12 mars 2018, le *Règlement 606 concernant le Code d'éthique et de déontologie des élus de la Ville de Valcourt*;

ATTENDU QUE l'article 4.3, alinéa 5, dudit règlement stipule que :

« Tout don, toute marque d'hospitalité ou tout autre avantage reçu par un membre du conseil municipal et qui n'est pas de nature purement privée ou visé par l'article 4.3, paragraphe 4 doit, lorsque sa valeur excède 200 \$, faire l'objet, dans les trente (30) jours de sa réception, d'une déclaration écrite par ce membre auprès du greffier. Cette déclaration doit contenir une description adéquate du don, de la marque d'hospitalité ou de l'avantage reçu, et préciser le nom du donateur ainsi que la date et les circonstances de sa réception. Le greffier tient un registre public de ces déclarations. »

ATTENDU QUE l'article 6, alinéa 7.4, de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* (RLRQ, c. E-15.1.0.1) stipule que « lors de la dernière séance ordinaire du Conseil du mois de décembre, le greffier dépose un extrait de ce registre qui contient les déclarations visées »;

La greffière dépose, en annexe, le registre des déclarations pour l'année 2020, qui fait partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTÉE

354-20-12-08

### RÉGIE INTERMUNICIPALE DE PROTECTION CONTRE L'INCENDIE - ADOPTION DU BUDGET 2021

ATTENDU QU'À la séance ordinaire du conseil tenue le 11 novembre 2020, la Régie intermunicipale de protection contre l'incendie de Valcourt a adopté son budget pour l'année 2021;

ATTENDU QUE dans ce budget les dépenses sont estimées à 704 706.81\$, les revenus à 17 900.00\$ et les affectations de surplus à 86 980.00\$, établissant le montant estimé pour la quote-part à répartir entre les municipalités à 599 826.81\$;

ATTENDU QUE la population des municipalités est une donnée nécessaire dans le calcul exacte de la quote-part et qu'à ce jour le décret de la population 2021 n'est pas disponible;

ATTENDU QUE le budget 2021 de la Régie doit être adopté avant le 1er janvier par au moins les deux tiers (2/3) des municipalités participantes;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JIMMY ROYER, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY ST-AMANT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil municipal de la Ville de Valcourt adopte le budget 2021 de la Régie intermunicipale de protection contre l'incendie de Valcourt tel que présenté, copie jointe aux présentes pour en faire partie intégrante;

## Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

QUE la Ville de Valcourt verse à la Régie pour 2021 une quote-part estimée à ce jour à 178 044.70\$, calculée selon l'article 10 de l'entente relative à la protection contre l'incendie, renouvelée et signée le 19 août 2020, tel qu'établi au tableau estimé des quotes-parts, copie jointe aux présentes pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

355-20-12-08

**DÉSISTEMENT - DOSSIER 450-32-701036-196 (COUR DU QUÉBEC, DIVISION DES PETITES CRÉANCES)**

ATTENDU QUE le défendeur demande à se désister de la cause pour des motifs personnels;

ATTENDU QU'il est dans l'intérêt de la Ville de Valcourt d'acquiescer à cette demande;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JIMMY ROYER, APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE VICKY BOMBARDIER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accepter le désistement dans le dossier 450-32-701036-196 opposant la Ville de Valcourt à M. Robert Chiasson, le tout sans frais.

D'autoriser Me Lydia Laquerre, greffière, à signer tout document en lien avec cette procédure.

ADOPTÉE

356-20-12-08

**APPUI À L'ORGANISME « REGROUPEMENT DES MAISONS POUR FEMMES VICTIMES DE VIOLENCE CONJUGALE »**

ATTENDU QUE la Charte des droits et libertés de la personne reconnaît que tout être humain a droit à la vie ainsi qu'à la sûreté, à l'intégrité et à la liberté de sa personne (article 1);

ATTENDU QUE c'est dans la sphère privée que ce droit est le plus menacé pour les femmes et qu'en 2014 les services de police du Québec ont enregistré 18 746 cas d'infractions contre la personne en contexte conjugal;

ATTENDU QUE le Québec s'est doté depuis 1995 d'une politique d'intervention en matière de violence conjugale;

ATTENDU QU'il existe un large consensus en faveur de l'égalité entre les hommes et

## Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

les femmes;

ATTENDU QUE malgré les efforts faits, la violence conjugale existe toujours et constitue un frein à l'atteinte de cette égalité;

ATTENDU QUE lors des 12 jours d'action pour l'élimination de la violence faite aux femmes du 25 novembre au 6 décembre, des actions ont eu lieu à travers le Québec;

ATTENDU QUE comme gouvernement de proximité, il y a lieu d'appuyer les efforts du Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale et de ses maisons membres pour sensibiliser les citoyennes et les citoyens contre la violence conjugale;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JIMMY ROYER, APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE VICKY BOMBARDIER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'appuyer l'organisme « Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale » dans ses revendications.

ADOPTÉE

357-20-12-08

**MODIFICATION DE LA RÉSOLUTION NO 233-14-08-12 (AUTORISATION DE SIGNATAIRES POUR LES LOTS DISPONIBLES DANS LE BOISÉ DU RUISSEAU, PHASE 1 ET 2)**

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JIMMY ROYER, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY ST-AMANT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE modifier le résolution no 233-14-08-12 de la façon suivante :

- Ajouter les termes « , ou en son absence monsieur Jacques Blanchard, conseiller, » après les termes « monsieur Renald Chênevert, Maire »
- Ajouter les termes « ou en son absence, Lydia Laquerre, greffière, », après les mots « directrice générale, ».

ADOPTÉE

## Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

358-20-12-08

### MONSIEUR STEVEN LEBOEUF GAULIN - ENGAGEMENT À TITRE D'EMPLOYÉ PERMANENT

ATTENDU QUE monsieur Steven Leboeuf Gaulin a été engagée à titre de journalier classe 1, le 20 avril 2020, pour une période de probation de 6 mois, selon les conditions établies dans le Manuel de l'employé;

ATTENDU QUE la période de probation de monsieur Steven Leboeuf Gaulin s'est terminée le 7 décembre 2020;

ATTENDU QUE selon le Manuel de l'employé, après la période de probation, l'employé soit reconnu par résolution du Conseil et sur recommandation de son supérieur immédiat, soit employé permanent, soit remercié de ses services ou soit que la période dite de probation soit prolongée pour une période supplémentaire n'excédant pas 6 mois;

ATTENDU QUE le supérieur immédiat de monsieur Steven Leboeuf Gaulin recommande au Conseil municipal l'engagement de celui-ci à titre d'employé permanent;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JIMMY ROYER, APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE VICKY BOMBARDIER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal reconnaît à titre d'employé permanent monsieur Steven Leboeuf Gaulin, à titre de journalier classe 1 de la Ville de Valcourt.

Cette permanence est effective à compter du 8 décembre 2020.  
journalier classe 1  
ADOPTÉE

359-20-12-08

### PROVISION POUR MAUVAISES CRÉANCES - TAXE LOCATIVE (CENTRE DE BEAUTÉ OCÉANNE ET AU JARDIN DE CLAIRO)

ATTENDU QUE le délai de prescription pour le recouvrement d'une créance est de trois (3) ans à compter de la date d'exigibilité;

ATTENDU QUE le Centre de beauté Océanne et Au jardin de Clairo ont respectivement une créance de 640.00 \$ et 364.12 \$ qui est due depuis 2016 et qu'aucune entente de remboursement n'a été conclus à ce jour ;

ATTENDU QU'une provision pour mauvaises créances n'étant pas une radiation de créance, la Ville ne renonce pas à son droit aux dites créances;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JIMMY ROYER, APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE VICKY BOMBARDIER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal accepte d'autoriser la trésorière à enregistrer une provision pour mauvaises créances dans les états financiers de l'exercice se terminant au 31 décembre 2020 pour les comptes à recevoir de Centre de beauté Océanne et Au jardin de Clairo, respectivement au montant de 640.00 \$ et 364.12 \$.

ADOPTÉE

**360-20-12-08**

**RENOUVELLEMENT - ENTENTE AVEC EDILEXPERT**

ATTENDU QUE l'offre de la firme Edilexpert s'avère être avantageuse pour la Ville de Valcourt, selon les termes proposés pour un renouvellement de 3 ans;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JIMMY ROYER, APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE VICKY BOMBARDIER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE renouveler l'entente avec Edilexpert pour un terme de trois ans, au prix de 3603.99 \$ excluant les taxes applicables (p.b. 02-140-00-494).

ADOPTÉE

**361-20-12-08**

**NOMINATION DES MAIRES SUPPLÉANTS POUR L'ANNÉE 2021**

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JIMMY ROYER, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JULIEN BUSSIÈRES ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal nomme à titre de MAIRE SUPPLÉANT, pour l'année 2021, les membres du Conseil suivants, soit :

PIERRE TÉTRAULT	Janvier et Février
JIMMY ROYER	Mars et Avril
DANY ST-AMANT	Mai et Juin
JULIEN BUSSIÈRES	Juillet et Août
JACQUES BLANCHARD	Septembre et Octobre

ADOPTÉE

362-20-12-08

**RENOUVELLEMENT DU CONTRAT DE SERVICE DU LOGICIEL DE  
COMPTABILITÉ INFOTECH**

ATTENDU QUE le contrat de service pour le logiciel de comptabilité municipale (Infotech) prend fin le 31 décembre 2020;

ATTENDU que la Ville de Valcourt a reçu une offre de service provenant d'Infotech, pour le renouvellement du contrat de service du logiciel de comptabilité pour les années 2021-2022-2023, soit le contrat de base, pour un montant de 6 185 \$ par année;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JIMMY ROYER, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY ST-AMANT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal accepte le renouvellement du contrat de service du logiciel (de base) de comptabilité municipale provenant d'Infotech, pour les années 2021-2022 et 2023, au montant de 6 185 \$ par année (taxes non incluses), selon les termes et les conditions de l'offre de service.

QUE le Conseil municipal autorise madame Jocelyne Nadeau, trésorière, à signer, pour et au nom de la Ville de Valcourt, les documents relatifs au renouvellement de ce contrat de service.

ADOPTÉE

363-20-12-08

**ACHAT DE DIX (10) ORDINATEURS**

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JIMMY ROYER, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER PIERRE TÉTRAULT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal accepte l'offre provenant de Kreasoft Inc. / La Paperasse, pour l'achat de douze (12) ordinateurs, pour les postes de Karine Boucher, Joey Savaria et Jacinthe Charron, ainsi que pour chacun des élus municipaux, selon les montants suivants excluant les taxes applicables :

- 1 799.98 \$
- 2 500.99 \$
- 2 699.98 \$
- 8 967.92 \$ (total de 7 unités)

(p.b. 03-310-00-010)

ADOPTÉE

364-20-12-08

**OCTROI DU CONTRAT POUR LA VÉRIFICATION DES ÉTATS FINANCIERS (2020-2021-2022)**

ATTENDU QUE la Ville de Valcourt a reçu deux soumissions dans le cadre de l'appel d'offres sur invitation, pour la vérification de ses états financiers pour les années 2020-2021 et 2022;

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions s'est déroulée le 19 novembre 2020 à 11h;

ATTENDU QUE le comité d'évaluation s'est réuni le 30 novembre 2020 à 13h30 afin de procéder à l'évaluation des soumissions reçues;

ATTENDU QUE la soumission de Daniel Tétreault, CPA inc., s'avère être celle ayant obtenu le meilleur pointage;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JIMMY ROYER, APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE VICKY BOMBARDIER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'octroyer le contrat pour la vérification des états financiers de la Ville de Valcourt pour les années 2020-2021 et 2022 à Daniel Tétreault CPA inc., pour les prix suivants, excluant les taxes applicables :

Audits :

2020 : 12 300 \$

2021 : 9 500 \$

2022 : 9 700 \$

Bloc de 10 heures de consultation

2020 : 600.00 \$

2021 : 610.00 \$

2022 : 620.00 \$

Grille tarifaire pour les activités non prévues au contrat :

Associé

2020 : 160.00 \$

2021 : 160.00 \$

2022 : 170.00 \$

Technicienne

2020 : 120.00 \$

2021 : 120.00 \$

2022 : 125.00 \$

ADOPTÉE

365-20-12-08

**VALCOURT 2030 - DEMANDE DE PARTICIPATION FINANCIÈRE**

ATTENDU QUE le projet Valcourt 2030 a débuté, en 2013, à partir de la volonté d'un groupe d'acteurs issus de différents milieux, experts et représentants de domaines



## Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

municipaux, corporatifs, culturels, d'affaires et de tourisme souhaitant s'allier autour d'une mission commune de développement pour Valcourt;

ATTENDU QUE la démarche s'articule autour du désir de mobiliser les forces vives du milieu et de susciter la mobilisation citoyenne ayant pour but de travailler, notamment, sur la qualité de vie, le sentiment d'appartenance et l'attractivité de Valcourt;

ATTENDU QUE cette démarche s'inscrit en complémentarité et en complicité avec d'autres démarches en cours dans le milieu, telle que la Politique familiale de Valcourt;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JULIEN BUSSIÈRES, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER PIERRE TÉTRAULT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal accepte de contribuer financièrement au projet Valcourt 2030, à la hauteur d'un montant maximal de 50 000 \$ par année pour les cinq (5) prochaines années financières, à compter du 1er janvier 2021.

ADOPTÉE

366-20-12-08

### **CHEVALIERS DE COLOMB - DEMANDE DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE**

ATTENDU QUE le Conseil municipal a reçu une demande de contribution financière venant des Chevaliers de Colomb, pour une contribution pour la guignolée;

ATTENDU QUE le comité consultatif de commandites (CCC) recommande au Conseil l'acceptation de la demande pour l'année 2020, étant donné que celle-ci respecte les critères et les orientations établis dans la Politique de contributions et commandites de la Ville de Valcourt;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JULIEN BUSSIÈRES, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER PIERRE TÉTRAULT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal accepte de verser une contribution financière, pour l'année 2020, au montant de 500.00 \$ aux Chevaliers de Colomb (p.b. 02-190-00-970).

ADOPTÉE

367-20-12-08

### **MAISON LES ARBRISSEAUX - DEMANDE DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE**

ATTENDU QUE le Conseil municipal a reçu une demande de contribution financière, pour l'année 2020, venant de la Maison Les Arbrisseaux;

ATTENDU QUE le comité consultatif de commandites (CCC) recommande au Conseil l'acceptation de la demande pour l'année 2020, étant donné que celle-ci respecte les critères et orientations établis dans la *Politique de contributions et commandites de la Ville de Valcourt*;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JULIEN BUSSIÈRES, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JIMMY ROYER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal accepte de verser une contribution financière, pour l'année 2020, au montant de 150.00 \$ à la Maison Les Arbrisseaux (p.b. 02-190-00-970).

ADOPTÉE

**368-20-12-08**

**MAISON DES JEUNES L'INITIATIVE - DEMANDE DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE**

ATTENDU QUE le Conseil municipal a reçu une demande de contribution financière, pour l'année 2021, venant de la Maison des Jeunes L'Initiative;

ATTENDU QUE le comité consultatif de commandites (CCC) recommande au Conseil l'acceptation de la demande pour l'année 2021, étant donné que celle-ci respecte les critères et les orientations établis dans la *Politique de contributions et commandites de la Ville de Valcourt*;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JULIEN BUSSIÈRES, APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE VICKY BOMBARDIER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal accepte de verser une contribution financière, pour l'année 2021, au montant de 7 000.00 \$ à la Maison des Jeunes l'Initiative (02-701-91-970).

ADOPTÉE

**369-20-12-08**

**TARIFICATION SPÉCIALE - LOCATION DE GLACE EN PÉRIODE DE COVID (ZONE ROUGE)**

ATTENDU QU'il y a lieu d'établir une tarification spéciale pour la location de glace en cette période de pandémie Covid-19, compte tenu que la Ville de Valcourt est située en zone rouge;

ATTENDU QU'en ces temps d'incertitude il y a lieu d'offrir aux familles et aux citoyens l'opportunité de continuer à bouger, diminuant ainsi le stress et l'anxiété;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER PIERRE TÉTRAULT, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JIMMY ROYER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE permettre la location de glace aux familles demeurant à une même adresse au coût de 30 \$ l'heure (taxes non incluses);

QUE ce tarif soit offert uniquement aux citoyens de Valcourt et à ceux des municipalités parties à l'entente sur les loisirs;

QUE le restant des plages horaires soient offertes gratuitement aux employés et à leur famille demeurant à la même adresse.

ADOPTÉE

370-20-12-08

**EMBAUCHE D'UN SURVEILLANT POUR LE PATINAGE LIBRE**

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER PIERRE TÉTRAULT, APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE VICKY BOMBARDIER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accepter l'embauche de monsieur Charles Côté à titre de surveillant pour le patinage libre, pour la période du 23 décembre 2020 au 4 janvier 2021, au taux horaire de 14.50 \$.

ADOPTÉE

371-20-12-08

**AUTORISATION DE PAIEMENT - DÉCOMPTÉ NO 1 - SINTRA INC. - RÉAMÉNAGEMENT DU BOULEVARD DES CYPRÈS**

ATTENDU la recommandation de paiement no 1 produite par monsieur Pierre Grondin, ingénieur chez Les Services EXP inc., en date du 16 novembre 2020;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JACQUES BLANCHARD, APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE VICKY BOMBARDIER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal autorise la trésorière à émettre le paiement du décompte no 1, au montant de 574 810.53 \$ (taxes incluses), à la firme Sintra inc., relativement aux travaux de réaménagement du boulevard des Cyprès, tel que recommandé par monsieur Pierre Grondin, ingénieur chez Les Services EXP inc., selon sa recommandation datée du 16 novembre 2020;

QUE le Conseil municipal autorise la directrice générale à signer, pour et au nom de la Ville de Valcourt, le décompte progressif no 1.

ADOPTÉE

372-20-12-08

**CONTRAT DE FOURNITURE DE LUMINAIRES DE RUES AU DEL AVEC SERVICES CONNEXES**

ATTENDU QUE la Ville de Valcourt a reçu d'Énergère inc., conformément aux termes de l'appel d'offres, une étude de faisabilité décrivant les travaux de conversion des luminaires de rues au DEL ainsi que leurs coûts;

ATTENDU QUE les frais découlant des mesures « hors bordereau » doivent être engagés pour des prestations ou biens supplémentaires devant être fournis pour assurer l'efficacité des travaux de conversion et sont afférentes à des conditions propres à la Ville;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JACQUES BLANCHARD, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER PIERRE TÉTRAULT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE retirer des mesures « hors bordereau » la mesure suivante, celle-ci n'étant pas nécessaire en vertu des dispositions du contrat avec Énergère inc. :

- Frais d'intervention d'Hydro-Québec pour 18 portes-fusibles, au montant de

## Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

2 700.00 \$, étant entendu que chacune des interventions est estimée à 150 \$ et que la Ville établira le montant payable en fonction des coûts réellement engagés relativement à ces interventions.

ADOPTÉE

373-20-12-08

### ESCOUADE VERTE - ÉTÉ 2021

ATTENDU QUE la MRC du Val-Saint-François propose aux municipalités un service clé en main en engageant l'Escouade Verte, une équipe de deux éco-patrouilleurs pour la sensibilisation des citoyens au bon tri des matières résiduelles et à l'environnement;

ATTENDU QUE dans les années précédentes, la MRC et les municipalités participantes ont eu de la difficulté à trouver du personnel pour remplir les postes d'éco-patrouilleurs;

ATTENDU QUE l'emploi d'éco-patrouilleur est plus intéressant, motivant et sécuritaire en équipe de deux;

ATTENDU QUE les coûts à prévoir seront de 1 385 \$ par semaine pour une équipe de deux éco-patrouilleurs;

ATTENDU QUE la MRC déposera en février 2021 des demandes auprès d'Emploi Été Canada afin de subventionner une partie du salaire, et ainsi réduire les coûts pour les municipalités qui participent au projet;

ATTENDU QUE les réponses de l'obtention ou du refus des subventions d'Emploi Été Canada arriveront seulement au mois d'avril 2021 et que le coût par semaine pour une équipe de deux variera entre 930 \$ et 1 385 \$;

ATTENDU QUE la municipalité devra aussi compenser le kilométrage des éco-patrouilleurs pour le transport qu'ils auront à effectuer;

ATTENDU QUE les coûts engendrés pour la semaine de formation d'une équipe d'éco-patrouilleurs seront répartis entre les municipalités employant cette équipe au prorata du nombre de semaines que cette municipalité l'emploie;

ATTENDU QUE la MRC a besoin du nombre de semaines nécessaire ou du budget alloué au projet par la municipalité afin d'évaluer combien d'éco-patrouilleurs elle doit embaucher;

ATTENDU QUE les sujets à aborder dans chaque municipalité varient et que la connaissance des priorités de sensibilisation des municipalités permettra au superviseur de préparer une formation appropriée;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JACQUES BLANCHARD, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JULIEN BUSSIÈRES ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Ville de Valcourt désire participer au projet d'Escouade Verte proposé par la MRC du Val-Saint-François;

QUE la Ville de Valcourt prévoit prendre le nombre de semaines maximal possible avec un montant de 4 000 \$ (p.b. 02-452-00-141);

QUE les sujets à aborder par l'escouade verte dans la Ville de Valcourt sont les suivants :

## Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

### Activités

Camp de jour (OTJ)	
Tenue d'un kiosque	
Inspections des bacs	X
Porte-à-porte	X
Séances d'information en ligne	
Concours photo	

### Sujets à aborder

Bon tri des matières	X
Zéro Déchet	
Idées et inspirations à partager	
L'écocentre	X
Compostage domestique	X
Programme couches lavables	
Plastiques agricoles	

QU'une copie de la présente résolution soit transmise à la MRC du Val-Saint-François, à l'attention de Mme Véronique Thibault.

ADOPTÉE

374-20-12-08

### **LETTRÉ D'ENTENTE ENTRE LA VILLE DE VALCOURT ET BOMBARDIER PRODUITS RÉCRÉATIFS - CONFORMITÉ DE L'USINE DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES**

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JACQUES BLANCHARD, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY ST-AMANT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser madame Karine Boucher, directrice générale, à signer pour et au nom de la Ville, la lettre d'entente à intervenir entre la Ville de Valcourt et Bombardier Produits récréatifs, concernant la conformité de l'usine de traitement des eaux usées afin d'assurer une meilleure flexibilité dans le traitement de l'effluent industriel du complexe A et à augmenter la capacité de traitement.

ADOPTÉE

375-20-12-08

### **AUTORISATION DE PAIEMENT - DÉCOMPTES NOS 2 ET 3 - SINTRA INC. - RÉAMÉNAGEMENT DU BOULEVARD DES CYPRES**

ATTENDU la recommandation de paiement pour les décomptes progressifs 2 et 3 produite par monsieur Pierre Grondin, ingénieur chez Les Services EXP inc., en date du 25 novembre 2020;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JACQUES BLANCHARD, APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE VICKY BOMBARDIER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal autorise la trésorière à émettre les paiements des décomptes nos 2 et 3, respectivement aux montants de 390 227.88 \$ (incluant les taxes) et 53 613.25 \$ (incluant les taxes), à la firme Sintra inc., relativement aux travaux de réaménagement du boulevard des Cypres, tel que recommandé par monsieur Pierre Grondin, ingénieur chez Les Services EXP inc. selon la recommandation datée du 25

## Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

novembre 2020.

QUE le Conseil municipal autorise madame Karine Boucher, directrice générale, à signer les décomptes progressifs, les directives de changement et le certificat de réception provisoire des ouvrages.

ADOPTÉE

376-20-12-08

### **ADOPTION DU RÈGLEMENT 627 RELATIF À L'OBLIGATION D'INSTALLER DES PROTECTIONS CONTRE LES DÉGÂTS D'EAU**

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné par monsieur Jacques Blanchard, à la séance ordinaire du 02 novembre 2020;

ATTENDU QUE le dépôt du projet de règlement a été fait séance tenante le 02 novembre 2020;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JACQUES BLANCHARD, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER PIERRE TÉTRAULT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter le règlement numéro 627 relatif à l'obligation d'installer des protections contre les dégâts d'eau.

Ce règlement oblige tous les citoyens de la Ville de Valcourt à procéder à l'installation de dispositifs anti-retour ainsi que toutes les modalités entourant ce type de dispositif.

Une copie de ce règlement est accessible au bureau de l'Hôtel de ville et sur le site internet de la Ville de Valcourt.

ADOPTÉE

### **377-20-12-08 OCTROI DU CONTRAT POUR LA COLLECTE, LE TRANSPORT ET L'ENFOUISSEMENT DES MATIÈRES RÉSIDUELLES**

ATTENDU QU'un processus d'appel d'offres public a été lancé sur le SEAO pour la collecte, le transport et l'enfouissement des matières résiduelles;

ATTENDU QU'une seule soumission a été reçue au terme de cet appel d'offres;

ATTENDU QUE la soumission a été ouverte devant public le 17 novembre à 11h;

ATTENDU QUE la soumission reçue de GFL Environnemental inc. (Services Matrec inc.) s'avère être conforme aux exigences légales;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JACQUES BLANCHARD, APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE VICKY BOMBARDIER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'octroyer le contrat pour la collecte, le transport et l'enfouissement des matières résiduelles de Valcourt à GFL Environnemental inc. (Services Matrec inc.), pour la période du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2025, selon les prix soumis :

## Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

### A) Prix pour 18 collectes

Nature des travaux	2021	2022	2023	2024	2025	Total des 5 années
<b>Cueillette</b>	43 710.64 \$	44 584.85 \$	45 476.55 \$	46 158.70 \$	46 851.08 \$	226 781.82 \$
<b>Transport</b>	19 476.76 \$	19 866.29 \$	20 263.62 \$	20 567.57 \$	20 876.08 \$	101 050.32 \$
<b>Traitement</b>	37 527.20 \$	38 277.74 \$	39 043.30 \$	39 824.16 \$	40 620.65 \$	195 293.05 \$
<b>Sous-total</b>	100 714.60 \$	102 728.88 \$	104 783.47 \$	106 550.43 \$	108 347.81 \$	523 125.19 \$
<b>TPS</b>	5 035.73 \$	5 136.44 \$	5 239.17 \$	5 327.52 \$	5 417.39 \$	26 156.26 \$
<b>TVQ</b>	10 046.28 \$	10 247.21 \$	10 452.15 \$	10 628.41 \$	10 807.69 \$	52 181.74 \$
<b>TOTAL</b>	115 796.61 \$	118 112.53 \$	120 474.79 \$	122 506.36 \$	124 572.89 \$	601 463.19 \$

\*Estimation de 610 tonnes

\*La redevance est exclue des prix soumis

\*L'IPC est incluse dans les prix soumis

### B) Prix pour la location des contenants

Location des contenants de quatre (4) verges : 80.00 \$ par mois

Location des contenants de cinq (5) verges : 85.00 \$ par mois

Location des contenants de six (6) verges : 90.00 \$ par mois

Location des contenants de huit (8) verges : 95.00 \$ par mois

Location des contenants de neuf (9) verges : 100.00 \$ par mois

Location des contenants de dix (10) verges : 110.00 \$ par mois

### C) Prix forfaitaire pour une collecte supplémentaire de gros rebuts : 1 977.75 \$

ADOPTÉE

378-20-12-08

### RÉGIME D'INVALIDITÉ COURTE DURÉE - SOUMISSION DE MANUVIE INC.

ATTENDU QUE le programme d'auto-assurance géré par AGA assurances se termine au 31 décembre 2020;

ATTENDU QU'il est nécessaire de faire bénéficier tous les employés de la Ville de Valcourt d'un régime d'invalidité courte durée adéquat à compter du 1er janvier 2021 et ce, jusqu'au 30 septembre 2021;

ATTENDU QUE la soumission de Manuvie inc. proposée par AGA assurances s'avère être conforme et avantageuse;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY ST-AMANT, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JIMMY ROYER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'octroyer le contrat pour le régime d'assurance invalidité de courte durée à Manuvie inc., pour la période du 1er janvier 2021 au 30 septembre 2021.

D'autoriser Mme Karine Boucher, directrice générale, à signer, pour et au nom de la Ville de Valcourt, tout document nécessaire à la mise en place de ce régime d'assurance invalidité courte durée.

DE financer le paiement des primes à même la réserve accumulée autrefois gérée par

AGA Assurances.

ADOPTÉE

**379-20-12-08**

**OFFRE DE SERVICES - CAISSE DESJARDINS DU VAL-SAINT-FRANÇOIS**

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE VICKY BOMBARDIER, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JIMMY ROYER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accepter l'offre de services de la Caisse Desjardins du Val-Saint-François, selon les termes et conditions énoncés dans celle-ci. Cette entente d'une durée de 3 ans débutera rétroactivement au 1er janvier 2020 et se terminera le 31 décembre 2023.

D'autoriser mesdames Jocelyne Nadeau, trésorière, et Karine Boucher, directrice générale, à signer l'offre de services ainsi que tout document afférent.

ADOPTÉE

**380-20-12-08**

**NOUVELLES ÉCHELLES SALARIALES - PERSONNEL CADRE, PERSONNEL PROFESSIONNEL ET PERSONNEL DE SOUTIEN ADMINISTRATIF ET OPÉRATIONNEL**

ATTENDU QU'une démarche de révision des échelles salariales a été entamée à l'été 2020, en plus du processus d'équité salariale;

ATTENDU QU'il était nécessaire de redéfinir clairement ce qu'est un cadre, un professionnel et un membre du personnel de soutien administratif et opérationnel;

ATTENDU QUE la structure salariale a été révisée dans son ensemble, de même que les principes d'augmentation des salaires;

ATTENDU QU'une matrice de progression est proposée pour le groupe Cadres/Professionnels et qu'elle sera révisée annuellement par les élus pour adoption;

ATTENDU QU'une progression salariale de 3 % par échelon selon les échelles salariales établies est attribuable aux postes de soutien administratif et opérationnel, selon l'atteinte des standards établis au bilan annuel;

ATTENDU QUE la progression de la structure salariale pour 2021 est basée sur l'IPC majoré de 0.5 %;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JIMMY ROYER, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER PIERRE TÉTRAULT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accepter les propositions concernant la structure des nouvelles échelles salariales, pour le personnel cadre, le personnel professionnel et le personnel de soutien administratif et opérationnel, tel que décrit au document joint en annexe pour faire partie intégrante de la présente résolution.



## Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

D'autoriser les sommes requises pour l'ajustement des échelles salariales en fonction des différents postes, selon leur échelle respective.

ADOPTÉE

381-20-12-08

### DEMANDES DE L'ÉQUIPE MUNICIPALE

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JIMMY ROYER, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY ST-AMANT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal accepte la demande des employés, à compter du 1er janvier 2021 et ainsi modifie le Manuel de l'employé, en conséquence, soit :

HORAIRE D'ÉTÉ POUR LES TRAVAUX PUBLICS :

- L'horaire de travail pour la période d'application du 1er juin au 30 septembre est de 7h à 16h, du lundi au jeudi, et de 7h à 13h le vendredi. La période du dîner sera de 30 minutes maximum durant l'application de l'horaire d'été.

ASSURANCES DENTAIRES :

QUE le Conseil municipal demande une analyse complète du dossier des assurances collectives, afin de statuer sur l'ajout de la couverture dentaire. Un rapport sera soumis au Conseil au courant des deux premiers trimestres. Une décision sera rendue au plus tard en octobre 2021 à ce sujet.

ADOPTÉE

382-20-12-08

### HEURES ACCUMULÉES - TRÉSORERIE

ATTENDU QU'il s'agit d'une situation particulière et d'une demande exceptionnelle;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JIMMY ROYER, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY ST-AMANT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal accepte exceptionnellement de payer les heures accumulées faites par la trésorière, pour un total de 112.25 heures, au taux régulier.

ADOPTÉE

383-20-12-08

### AJUSTEMENTS SALARIAUX DES CADRES POUR L'ANNÉE 2020-2021

ATTENDU QU'il y a lieu de procéder à l'ajustement salarial des postes de contremaître aux travaux publics et d'inspecteur/adjoint aux travaux publics, tant pour l'année 2020 que pour l'année 2021;

## Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JIMMY ROYER, APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE VICKY BOMBARDIER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accepter la progression annuelle salariale du poste de contremaître aux travaux publics, selon les modalités suivantes :

- Rétroactive au 25 juin 2020
- Progression salariale de 5 %
- Payé en un montant forfaitaire en janvier 2021

D'accepter la progression annuelle salariale du poste d'inspecteur/adjoint aux travaux publics, selon les modalités suivantes :

- Rétroactive au 03 décembre 2020
- Progression salariale de 6.75 %
- Payé en un montant forfaitaire en janvier 2021

ADOPTÉE

384-20-12-08

### TRAITEMENT - DIRECTION GÉNÉRALE

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JIMMY ROYER, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JULIEN BUSSIÈRES ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accepter d'octroyer à la direction générale une semaine supplémentaire de vacances, à compter du 1er janvier 2021.

D'accorder à la direction générale un montant forfaitaire supplémentaire de 5 000 \$ réparti pour moitié pour l'année 2020 et pour moitié pour l'année 2021. Le versement se fera respectivement en janvier 2021 et en décembre 2021. Ces montants sont considérés comme des bonus ponctuels.

ADOPTÉE

385-20-12-08

### AUTORISATION DE PAIEMENT - DÉCOMPTE NO 4 - SINTRA INC. - RÉAMÉNAGEMENT DU BOULEVARD DES CYPRÈS

ATTENDU la recommandation de paiement no 4 produite par monsieur Pierre Grondin, ingénieur chez Les Services EXP inc., en date du 07 décembre 2020;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY ST-AMANT, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JIMMY ROYER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal autorise la trésorière à émettre le paiement du décompte no 4, au montant de 52 552.70 \$ (taxes incluses), à la firme Sintra inc., relativement aux travaux de réaménagement du boulevard des Cyprès, tel que recommandé par monsieur Pierre Grondin, ingénieur chez Les Services EXP inc., selon sa recommandation datée du 07 décembre 2020.

## Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

QUE le Conseil municipal autorise la directrice générale à signer, pour et au nom de la Ville de Valcourt, le décompte progressif no 4.

ADOPTÉE

386-20-12-08

### **RÉSOLUTION D'APPUI POUR LE PARC-ÉCOLE À L'ÉCOLE SECONDAIRE L'ODYSSÉE**

ATTENDU QUE le Conseil municipal a reçu une demande d'appui de la part de M. Nicolas Busque, professeur à l'école secondaire l'Odyssee, pour un projet d'espace multi-usage sur les terrains de l'école;

ATTENDU QUE le projet comprendra deux phases de réalisation, soit une pour la réalisation d'un terrain de volleyball-slackline et une autre pour un mur d'escalade extérieur;

ATTENDU QU'une demande de financement sera déposée auprès du Conseil des loisirs de l'Estrie et que l'appui de la Ville de Valcourt est nécessaire pour la poursuite du projet;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JIMMY ROYER, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER PIERRE TÉTRAULT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'appuyer le projet d'espace multi-usage à l'école secondaire l'Odyssee;

Toute demande financière à l'égard de ce projet sera évaluée au moment du dépôt de celle-ci au Conseil.

ADOPTÉE

### **PÉRIODE DE QUESTIONS**

ADOPTÉE

387-20-12-08

### **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

L'ordre du jour étant épuisé

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER PIERRE TÉTRAULT, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JACQUES BLANCHARD ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la séance est levée à 20 h 05.

ADOPTÉE

Renald Chênevert, Maire

Me Lydia Laquerre, Greffière